



CONSIGNES SANITAIRES

Informations importantes relatives à la location des refuges du Club de plein air de Saint-Donat dans le contexte de pandémie à la Covid-19

Pour la location des refuges, vous devez :

- Louer en exclusivité seulement ;
 - 2 nuitées consécutives ;
 - le vendredi et le samedi ou le mardi et le mercredi.
- Respecter que les rassemblements privés à l'intérieur sont autorisés avec un maximum de 6 personnes d'une même adresse par refuge ;
- Accepter de suivre les consignes sanitaires du gouvernement du Québec en vigueur au moment de votre séjour;
- Essuyer toutes les surfaces avec votre produit désinfectant à votre arrivée et votre départ;
- Heure d'arrivée 13 heures;
- Libérer le refuge à 11 heures le jour de votre départ afin de permettre au patrouilleur la vérification des lieux en toute sécurité;
- Un employé du bureau touristique communiquera avec vous par courriel quelques jours avant votre location pour vous donner le numéro de cadenas pour ouvrir le refuge;
- Lorsque vous réservez, vous acceptez les engagements inscrits dans la **charte d'engagement** individuel.

Charte d'engagement individuel pour un séjour en refuge en toute sécurité, pour vous et votre groupe

Dans le contexte sanitaire lié au COVID-19, la responsabilité individuelle de chacun pour limiter les effets de la pandémie est fondamentale. C'est également

le cas en montagne, et plus particulièrement en refuge. Le Club a adapté l'organisation et le fonctionnement des refuges pour vous accueillir dans les meilleures conditions possible.

Le respect par chacun des mesures et protocoles mis en place est essentiel.

C'est pourquoi, lorsque vous réservez votre séjour en refuge ;

Vous et votre groupe confirmez par la présente :

- – Avoir conscience que dans le contexte sanitaire actuel, le fonctionnement, pour l'utilisation du refuge ne sera pas le même qu'habituellement ;
- – Avoir pris connaissance du matériel spécifique que vous devez amener en conséquence pour vous et pour votre groupe pour pouvoir séjourner dans le refuge (nettoyant pour surface, chiffon, essuie-tout, ou papier brun, équipement de protection, tel que le masque et gel hydroalcoolique, literie, nappe...).
- – À ne pas monter en refuge si quelqu'un de votre groupe présentez des symptômes potentiels du COVID-19 (toux, fièvre >37,8 °C, diarrhée, nausées, rhume, grande fatigue, conjonctivite, perte de goût ou d'odorat) ou si vous avez reçu un résultat positif ou si vous êtes considérés comme un contact étroit d'un cas de COVID-19, si vous êtes une personne ayant un système immunitaire affaibli ou si vous souffrez d'une maladie chronique
- – À respecter les conditions de votre réservation (nombre de personnes, composition du groupe, nombre de nuitées, heure d'arrivée...);
- – À vous laver les mains avec votre gel hydroalcoolique avant d'entrer dans le refuge ;
- – À respecter les gestes barrières (distanciation physique, désinfection des mains, port du masque, et des surfaces que vous aurez touchés tout au long de votre séjour...) et les règles de vie en refuge ;
- – À réduire au maximum les arrêts en cours de route et apporter tout ce dont vous avez besoin pour votre séjour en refuge si vous arrivez d'une autre région
- –.À nettoyer toutes les surfaces que vous aurez touchées lors de votre séjour;
- – À prendre en charge lors de votre départ du refuge l'ensemble du matériel utilisé lors de votre séjour et tout particulièrement les protections à usage unique utilisées lors de votre couchage.

*Nous avons installé un affichage au départ des sentiers et à l'extérieur des refuges informant les randonneurs de jour qu'ils n'ont plus accès au refuge étant



donné la situation actuelle causée par la pandémie et des consignes sanitaires que nous devons appliquer.

Merci de votre compréhension et votre précieuse collaboration.
Nous croyons que la contribution de tous est essentielle afin que nous puissions louer les refuges dans un environnement respectant les consignes sanitaires.
Au plaisir de vous accueillir !

Le Club de plein air de Saint-Donat